

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 NOVEMBRE 2020

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Frédéric PETITTA, Sophie RIGALT, Christian BERAUD, Marianne DURANTON (à partir de 19h00), Olivier CORZANI, Nicolas MEARY, Alain LAMOUR, Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAUDEAU, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Philippe LE FOL, Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Brahim OUAREM, Danièle GARCIA, Mohammed ZAOUÏ, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Clément MARGUERITTE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Isabelle MALLET, Marie-Claire ARASA, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI (jusqu'à 19h45), Isabelle PERDEREAU, Annie LECLERC, Christian KERVAZO, Alice FUENTES, Roger PERRET, Bernard SPROTTI, Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame et Messieurs Olivier LEONHARDT (pouvoir M. PETITTA), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir Mme PERDEREAU), Aline FLORETTE (pouvoir M. MEARY), Steevy GUSTAVE (pouvoir Mme DAENINCK), Axel DOUAILLY (pouvoir M. DUMAS), Thibault MANCHON (pouvoir Mme DURANTON à partir de 19h00), Véronique DABADIE (pouvoir M. CHOLLEY), Sarah KRIMI (M. BERAUD à partir de 19h45).

Excusé :

Monsieur Yassin LAMAOUÏ.

La séance est ouverte à 18h40

L'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2020

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2020/018

Convention avec le transporteur TRANSDEV CEAT relative aux conditions d'exploitation de la priorité dynamique aux bus aux carrefours à feux de la route de Corbeil (RD117) (*Durée : jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable 1 fois 1an*)

2020/076

Avenant n°1 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil et d'un relai assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon, pour le lot n°5 : Menuiseries intérieurs / Mobiliers, avec la société DEMATTEC, afin d'ajouter des prestations supplémentaires pour procéder à la fermeture provisoire du chantier et ainsi permettre aux autres corps d'état de poursuivre le chantier, portant le montant de 188 602,91 € HT à 199 514,91 € HT soit une plus-value de 5,79 % du marché initial

2020/092

Désignation des quatre candidats admis à participer à la phase de consultation dans le cadre du marché relatif à la construction du bâtiment de la gare routière Val Vert-Croix Blanche :

- Le groupement A/CONCEPT ARCHITECTES (mandataire)/ GAIA INGENIERIE/ CARDONNEL INGENIERIE
- Le groupement OVERCODE (mandataire)/ TRADICAD/ WOR/ MOTEEC
- Le groupement JF DECAUX (mandataire)/ KALYA INGENIERIE SARL
- Le groupement BAUCHET & DE LA BOUVRIE (mandataire)/ I++A/ ESPACE TEMPS/ EICP/ AVA/ BATT

2020/120

Cession de véhicule Piaggio PORTER immatriculé 663 EQY 91 à la société GENNARO AUTOMOBILES (*Montant : 100,00 € TTC*)

2020/134

Cession de véhicule Renault MASTER immatriculé CX 101 VH à la société CENTRE AUTO-SERVICES (*Montant : 2 800,00 € TTC*)

2020/135

Conventions de partenariat avec les sociétés de transport KEOLIS DANIEL MEYER, KEOLIS ORMONT, Orgebus, CEA Transdev, et SAVAC relatives aux frais de dossier de la carte scolaire bus lignes régulières pour l'année scolaire 2020/2021 (*Montant global : 8 500,00€*)

2020/141

Lancement d'une concertation préalable concernant le projet pole gare à Marolles-en-Hurepoix du 15 septembre au 15 novembre 2020

2020/142

Lancement d'une concertation préalable concernant le projet pole gare à Saint-Michel-sur-Orge du 15 septembre au 15 novembre 2020

2020/143

Avenant n°1 à la convention partenariale Nord Hurepoix Essonne avec Ile-de-France Mobilités, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et les entreprises de transport Daniel Meyer et CEA Transdev, afin de prendre en compte les évolutions intervenues dans le cadre du fonctionnement du réseau (*Sans incidence financière*)

2020/148

Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la SNCF Gares & Connexions, pour la réalisation des études PRO concernant les extensions de la parcelle piétonne mixte à Sainte-Geneviève-des-Bois (*Montant maximum de 64 301,00 € HT*)

2020/159

Conventions de formation « Formation sécurité des lieux de spectacle » avec l'organisme AMPHIA à l'attention de trois agents du service lecture publique (*Montant : 2 550,00 € TTC / Durée : 5 jours*)

2020/162

Conventions de formation « Statut des élus locaux » avec l'organisme ADIAJ Formation à l'attention d'un agent du service du personnel (*Montant : 963,00 € TTC / Durée : 2 jours*)

2020/175

3^{ème} additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours de l'année 2020 (*Montant n'excédant pas 68 000,00 €*)

2020/176

Désignation des quatre candidats admis à participer à la phase offre de la consultation dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment IGESA situé sur la Base 217 au Plessis Pâté :

- IDONEIS
- Le groupement LEMOAL & LEMOAL ARCHITECTES (mandataire)/ ECO+CONSTRUIRE/ ESPACE TEMPS/ I+A/ SAS DELTEXPLAN
- Le groupement LFA (mandataire) / IPC/ AXESS INGENIERIE / EEGENIE / LINK ACOUSTIQUE
- Le groupement BOMAN (mandataire)/ OTCE/ DELOMENIE

2020/179

2^{ème} additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny au cours du 1^{er} semestre 2020 (*Montant n'excédant pas 70 000,00 €*)

2020/187

Signature d'un bail dérogatoire avec la société DRONES CENTER, pour un local à usage de bureaux situé dans le bâtiment RESEDA, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 4 962,78 € TTC-HC par trimestre / Durée : 12 mois non renouvelable tacitement*)

2020/188

Signature d'un bail dérogatoire avec la société DRONES PARIS REGION, pour un local à usage de bureaux situé dans le bâtiment RESEDA, ancienne Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer de 1 327,59 € TTC-HC par trimestre / Durée : 12 mois non renouvelable tacitement*)

2020/192

Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire, pour le lot n°1 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc avec la société KCT, afin de proroger sa durée de 24 mois supplémentaire (jusqu'au 31 mai 2022)

2020/195

Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande relatif aux prestations de traiteur pour le compte de Cœur d'Essonne agglomération, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2020 pour les Lot n°1 : « Petits déjeuners et pause-café », avec la société SIMON ET BERTRAND TRAITEUR, Lot n°2 : « Plateaux repas et formules sandwiches », avec le groupement LE FIGUIER (mandataire) / LE PANIER DES HALLES et Lot n°3 : « Cocktail et buffet », avec la société BONNAIRE TRAITEUR SARL (*Sans incidence financière*)

2020/196

Cession de véhicule Renault TWINGO immatriculé CE-308-RJ à la société CMS 91 (*Montant : 100,00 € TTC*)

2020/198

Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, pour l'aide à l'investissement des établissements d'accueil de jeunes enfants au multi accueil de Breuillet et au relais d'assistant(e)s maternel(le)s de Breuillet (*Montant subvention : 23 900€ dans le cadre du fonds de modernisation des équipements et 90% des charges finales consenties pour la réalisation dans le cadre des fonds locaux*)

2020/202

Conventions de mise à disposition du Bassin nautique à La Norville, pour la saison 2020-2021, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy -section natation, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Diablotins Aquatiques et l'école Sainte Jeanne d'Arc à Arpajon (*A titre gracieux*)

2020/203

Conventions de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec la Mairie de Plessis-Pâté pour les centres de loisirs primaires, la Mairie de Brétigny-sur-Orge pour les centres de loisirs, les services jeunesse, sports, éducation et Sport mercredi, l'Amicale laïque, le Club Sportif de Brétigny - Athlétisme, l'Espadon et Spirographe à Brétigny-sur-Orge, les Petits Sportifs du Plessis au Plessis-Pâté et les P'tis Bleus à Bruyères-le-Châtel, pour la saison 2020-2021 (*A titre gracieux*)

2020/204

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin et du gymnase Lucien Allais à La Norville, pour la saison 2020-2021, avec l'association Sportive du collège Jean Moulin à La Norville (*A titre gracieux*)

2020/205

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin, du Bassin nautique et du gymnase Lucien Allais à La Norville, pour la saison 2020-2021, avec l'association sportive du collège Albert Camus à La Norville (*A titre gracieux*)

2020/207

Convention de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, pour la saison 2020-2021 avec les centres de loisirs primaires et les crèches de la ville de Morsang-sur-Orge, les associations Barbabulles et Morsang Essonne Natation (*A titre gracieux*)

2020/210

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin à la Norville, pour la saison 2020-2021, avec les associations le Tennis Club Arpajon, l'Athlétic Club Arpajonnais, le Racing Club Arpajonnais, l'association Municipale des Sports et des Loisirs de La Norville, les Foulées Breuilleteuses et l'association Sportive du collège Jean Moulin à La Norville (*A titre gracieux*)

2020/212

Conventions de mise à disposition du gymnase Lucien Allais à La Norville, pour la saison 2020-2021, avec l'association Sportive d'Egly - section Handball, l'association Sportive de Saint-Germain-Lès Arpajon -section Handball et gymnastique, la Mairie d'Avrainville, le Boxing Club Arpajonnais, l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise, l'Athlétic Club Arpajonnais, l'association Gymnique Breuilleteuse, l'association Sportive du collège Jean Moulin à La Norville et l'association municipale des Sports et des loisirs de La Norville (*A titre gracieux*)

2020/213

Conventions de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel, pour la saison 2020-2021, avec les associations Gym Forme Détente et Tourbillons de Bruyères-le-Châtel (*A titre gracieux*)

2020/215

Convention de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, pour la saison 2020-2021, avec l'association Les Amis de l'Atelier de Morsang-sur-Orge (*Tarifs sur la base d'un abonnement pour établissements spécialisés de 10 entrées soit 15,20 €*)

2020/217

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères le Châtel, pour l'année 2020, avec l'association Sportive du Commissariat à l'Energie Atomique du Grand Rué (Tarifs sur la base d'un taux horaire de 12,72 €)

2020/219

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la saison 2020-2021, avec l'Etablissement Public de Santé Barthélemy-Durand pour l'unité d'hospitalisation "MOREAU DE TOURS", le Centre Médico-Psychologique de Morsang-sur-Orge, l'Hôpital de jour « Imre Herman », l'association Essonnoise d'Entraide et de Réadaptation, l'Hôpital de jour « Maison du Cèdre », l'Hôpital de jour « Alberto Giacometti », l'Hôpital de jour des Mares-Yvon, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) LE PATIO, l'hôpital de jour « Mosaïque », l'Altérité – Institut Médicoéducatif Henri Dunant, l'IME André Coudrier, l'ARISSE – CAMSP « Les Boutons d'Or », l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche pour l'Unité Didier Weil enfants et adolescents, les Amis de l'atelier, la Maison d'Accueil Spécialisée La Gilquinière, le SESSAD CONFLUENCES et le lycée Albert Einstein (Tarifs sur la base d'un abonnement pour établissements spécialisés de 10 entrées soit 22,80 €)

2020/220

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la saison 2020-2021, avec l'Emulation Nautique Sainte-Geneviève, les Naiades, les Plongeurs du donjon, Sainte-Geneviève Triathlon, IME « Notre Ecole » et l'UEMA et l'association sportive du collège Jules Ferry à Sainte-Geneviève-des-Bois (A titre gracieux)

2020/223

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pont situé rue Jean Moulin à Egly, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT/ SAFEGE/ BEA/ SECTEUR (Montant total de 48 080,00€ HT soit 30 450,00€ HT pour la mission base et 17 630,00€ HT pour les missions complémentaires / Durée : 14 semaines pour la phase de conception et de 12 semaines pour la phase de réalisation)

2020/228

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à un inventaire et un diagnostic du patrimoine arboré de Cœur Essonne Agglomération, avec la société SELVANS (Montant compris entre 0 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 3 ans)

2020/229

Convention avec la commune d'Arpajon de mise à disposition de la salle Ravel du conservatoire communautaire à Arpajon pour l'organisation d'ateliers Ecriture en direction des personnes retraitées, dans le cadre des « Atelier l'ARA » assurés par la Compagnie JAHDT Théâtre du 21 septembre 2020 au 2 juillet 2021 (A titre gracieux)

2020/231

Conventions de mise à disposition de l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du Bassin nautique à La Norville et des piscines à Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge et la piscine des Trois Vallées à Breuillet, pour la saison 2020-2021, avec l'Inspection de l'Education Nationale de l'Essonne pour les circonscriptions des écoles maternelles et primaires d'Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Sainte-Geneviève-des-Bois et Savigny-sur-Orge (A titre gracieux)

2020/232

Attribution de l'accord-cadre relatif à l'exécution du service de transport à la demande, avec la société TRANSPORTS DANIEL MEYER (Montant compris entre 0€ HT minimum et 400 000,00 € HT maximum / Durée : du 9 aout 2020 au 31 décembre 2021)

2020/234

Convention de mise à disposition de locaux et de matériels informatiques au sein de la médiathèque Alexandre Dumas au Plessis-Pâté, avec l'association CIM.PP, pour l'organisation de groupes de travail thématiques dédiés à l'apprentissage de l'informatique, pour l'année 2021 (A titre gracieux)

2020/235

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association GELIES (Groupement d'Employeurs Logistique et Industrie de l'Essonne), pour le bureau n°6 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer à compter du 1^{er} juillet 2020 : 869,70€ TTC par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

2020/241

Cession de véhicule Renault TWINGO immatriculé CG-984-TB à la société CMS 91 (Montant : 100,00 € TTC)

2020/247

Demande de subvention auprès du Programme opérationnel FEDER-FSE Ile de France à la Région Ile-de-France, Direction des affaires européennes pour l'opération « Réhabilitation du bâtiment IGESA Base 217 » (Montant subvention : 357 956,00 €)

2020/248

Demande de subvention auprès du Programme opérationnel FEDER-FSE Ile de France à la Région Ile-de-France, Direction des affaires européennes pour l'opération « création de continuités écologiques sur la BA217 (Montant subvention : 1 200 000,00 €)

2020/250

Signature d'un bail dérogatoire avec la SAS « Applitaxi », pour le bureau n°3 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises à Sainte-Geneviève-des-Bois (Montant du loyer à compter du 15 septembre 2020 : 990,60€ TTC par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs)

2020/256

Attribution du marché subséquent relatif à une mission de diagnostic pour la phase 1 du plan vélo, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT/ SAFEGE/ BEA/ SECTEUR (Montant total de 86 000,00 € HT et maximum 40 000,00 € HT pour les prestations non-prévues « Missions et répartition des honoraires »)

2020/264

Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat d'intérêt National et du Grand Plan d'investissement 2020 pour les projets sur la Base 217 (Montant subvention : 618 000,00 € pour un coût total du projet de 1 240 000,00 €)

5 contrats dans le secteur de la Petite enfance

Contrat d'intervention avec Valérie ESCLAPEZ, psychomotricienne, pour l'organisation de séances « Groupe de parole: professionnels » et « Observation et accompagnement des équipes », à l'attention du service petite enfance, de juin à décembre 2020 (Montant global : 1 000,00 €)

Contrat d'intervention avec Magali MARTIN, psychologue, pour une intervention « Travail pédagogique sur l'accueil des familles et des enfants pendant la période d'adaptation », à l'attention des familles et des enfants du multi-accueil de Cheptainville, de septembre à décembre 2020 (Montant : 350,00 €)

Contrat d'intervention avec Claudine FLORES, formatrice et éducatrice de jeunes enfants, pour l'organisation d'une séance « Groupe de parole : Favoriser la rencontre, l'écoute, les échanges et le partage entre professionnelles autour de l'accompagnement des émotions des enfants », à l'attention du Relais Assistantes Maternelles d'Ollainville-Egly, de septembre à décembre 2020 (Montant : 280,00 €)

Contrat d'intervention avec Sandra CHAINAY, psychologue, pour l'organisation d'une conférence « La sécurité affective et la théorie de l'attachement – Eclairage pour affiner au quotidien l'accompagnement des jeunes enfants » et une séance « Analyse des pratiques professionnelles (en lien avec la conférence) » à l'attention du multi-accueil d'Ollainville, d'août à octobre 2020 (Montant : 455,00 €)

Contrat d'intervention avec la compagnie ADL Productions, pour l'organisation de six séances « Animation artistique et festive pour Noël », au sein du Relais Assistantes Maternelles d'Ollainville-Egly, de novembre à décembre 2020 (Montant : 480,00 €)

9 contrats d'animations dans les médiathèques de Cœur Essonne Agglomération :

Contrat de cession avec l'association Armada Productions, pour la représentation du spectacle "chansons d'amour pour ton bébé", dans les médiathèques les Lavandières à Leuville-sur-Orge et Elsa Triolet à Fleury-Mérogis, le 12 décembre 2020 (Montant : 1 305,67 €)

Contrat d'intervention avec l'association Structures Sonores Baschet, pour l'organisation de séances d'explorations et improvisations Enfant Magicien / Enfant Musicien, au sein des médiathèques André Chédid à Villemoisson-sur-Orge les 9, 10, 12 décembre 2020 et Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge les 16 et 17 décembre 2020 et le prêt d'une exposition du 8 au 12 décembre à la médiathèque de Villemoisson-sur-Orge (Montant : 642,92 €)

Contrat de cession avec l'association Productions Anecdotes, pour la représentation des spectacles "Ma maison fait Clic Clac" et "Moi je ne suis pas un éléphant", les 1^{er} et 9 décembre 2020 dans les médiathèques de Longpont-sur-Orge, Marolles-en Hurepoix, Plessis-Pâté, Ollainville et Cheptainville (Montant : 2 605,00 €)

Contrat d'intervention avec la société SPICA-AME, pour l'organisation de treize séances dans le planétarium, les 10, 14, 15, 16 et 17 octobre 2020 dans les médiathèques de Leuville-sur-Orge, Marolles-en Hurepoix et Brétigny-sur-Orge (Montant : 1 968,80 €)

Contrat d'intervention avec l'association Savoir Apprendre, pour l'organisation d'ateliers « Les rendez-vous du ciel », « 3, 2, 1 décollage » et « Kerbal space program », les 3, 10 et 14 octobre 2020 dans les médiathèques de Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon et Ollainville (Montant : 2 340,00 €)

Contrat d'intervention avec l'association Evoluscience, pour l'organisation d'ateliers d'astronomie, les 3, et 14 octobre 2020 dans les médiathèques Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois et les Lavandières à Leuville-sur-Orge (Montant : 374,00 €)

Contrat de cession avec l'agence SUR MESURE SPECTACLES, pour la représentation des spectacles "Ca sent la chair fraîche", le 30 septembre 2020 à la médiathèque à Arpajon, "Loupé", le 16 octobre 2020 à la médiathèque à Saint-Germain-lès-Arpajon et "Loupé", le 9 décembre 2020 à la médiathèque à Brétigny-sur-Orge (Montant : 2 050,00 €)

Contrat d'intervention avec le Théâtre du Tapis Volant, pour l'organisation d'ateliers de Lecture à Haute Voix, les 10, 17 septembre et 3 décembre 2020 dans les médiathèques de Morsang-sur-Orge, Longpont-sur-Orge et la restitution des ateliers le 4 décembre 2020 à la salle du conseil de la mairie de Longpont-sur-Orge (Montant : 1 050,00 €)

Convention d'intervention, avec La Passeuse de Rêves, pour l'organisation d'un atelier d'art thérapie « Attrape rêves », le 19 septembre 2020 à la médiathèque les Lavandières à Leuville-sur-Orge (Montant : 500,00 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Marquerite Duras à Brétigny-sur-Orge :

Contrat de cession avec la Compagnie Drôle de Rêve, pour la représentation du spectacle "Ca ne rend pas sourd", le 5 décembre 2020 (Montant : 1 100,00 €)

Convention d'intervention avec Agnès CHAUMIE, pour une conférence-en chanson « Je chante avec mon bébé », le 12 décembre 2020 (Montant : 400,00 €)

Avenant à la convention de partenariat avec l'association Ecole de musique de Brétigny sur Orge, pour l'organisation d'animations musicales régulières d'éveil musical pour les tout-petits intitulées « 3 P'tites notes » les 5, 8 février, 4, 7 mars, 7, 19 octobre et 2, 5 décembre 2020 (Montant : 1 388,50 €)

Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

3. Adoption du règlement intérieur

➤ **ADOPTE** le règlement intérieur de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération

4. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (complément à la délibération du 16 juillet 2020)

➤ **DESIGNE** les représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

Communes	Collèges plus de 600 élèves (avec voix délibérative)	Collèges moins de 600 élèves (à titre consultatif)
Ste-Geneviève-des-Bois		Jean Macé M. Mohammed ZAOUI
Morsang-Sur-Orge		Charles Péguy Mme Dominique DESCHAMPS
St-Michel-Sur-Orge	Nicolas Boileau Mme Muriel MOSNAT	
St Germain-lès-Arpajon		Rolland Garros M. Christian KERVAZO
Marolles en Hurepoix	Saint-Exupéry Mme Kim DELMOTTE (Maire de Cheptainville)	
Ollainville		La Fontaine aux berges M. Thierry ROUYER (Maire de Bruyères-le-Châtel)

5. Modification du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

Les Educateurs de Jeunes Enfants constituent dorénavant un cadre d'emplois social de catégorie A.

6. Transformation de postes

7. Décision Modificative n°2/2020 – Budget Principal

➤ **ADOPTE** la décision modificative n°2-2020 de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit

→ Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 10	+ 3 522,29 €
Chapitre 16	+ 210 616 €
Chapitre 20	+ 514 596 €
Chapitre 204	-257 646 €
Chapitre 21	- 1 833 547,04 €
90 – opération	+ 65 000,00€
Chapitre 23	+ 65 458,75 €
Chapitre 90	+ 65 000,00 €
Chapitre 040	+ 1 232 000,00 €

Total **0 €**

→ Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	+ 265 648,00 €
Chapitre 012	+ 206 778,52 €
Chapitre 65	-23 303,00 €
Chapitre 67	+ 700,00 €
Chapitre 014	+ 256 997,00 €
Chapitre 022	- 1 397 503,30 €

Total **- 690 682,78 €**

Recettes :

Chapitre 70	- 731 900,00 €
Chapitre 73	+ 56 674,00 €
Chapitre 74	+ 149 425,70 €
Chapitre 77	+ 165 503,52 €
Chapitre 042	- 330 386,00 €

Total - 690 682,78 €

8. CRACL 2019 - ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet

➤ **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC du Buisson Rondeau à Breuillet pour l'année 2019 et les perspectives pour l'année 2020, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.

9. CRACL 2019 - ZAC du Lièvre d'Or à Saint Germain les Arpajon

➤ **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC du Lièvre d'Or à Saint-Germain-lès-Arpajon pour l'année 2019 et les perspectives pour l'année 2020, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.

10. CRACL 2019 - ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly

➤ **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC de la Mare aux Bourguignons pour l'année 2019, présenté par Essonne Aménagement et annexé à la délibération.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et ne prennent pas part au vote les membres de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGAULT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE).

11. CRACL 2019 - ZAC Val Vert Croix Blanche

➤ **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2019 de la ZAC d'activités économiques Val Vert Croix Blanche, présenté par la SORGEM et annexé à la délibération.

La délibération suivante est adoptée par 46 voix, 2 abstentions (Madame PERDEREAU et pouvoir de Monsieur ZLOWODZKI) et ne prennent pas part au vote les membres de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGAULT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE).

12. CRACL 2019 - ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville

➤ **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC des Belles Vues pour l'année 2019, présenté par la SORGEM et annexé à la délibération.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et ne prennent pas part au vote les membres de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGAULT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE).

13. Avenant n°1 à la convention quadripartite relative à la réalisation du groupe scolaire de la ZAC des Belles Vues

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention quadripartite fixant les modalités de réalisation et de financement relatives au groupe scolaire de la ZAC des Belles Vues située à Arpajon et Ollainville, afin de modifier la date de livraison de l'équipement scolaire pour la prévoir en 2023-2024 et prendre en compte dans l'échéancier de financement et le bilan prévisionnel de l'ouvrage de la subvention accordée par la Région à l'opération au titre des 100 Quartiers Innovants et Ecologiques qui correspond à 1.587.600 € pour le groupe scolaire. La dépense prévue pour les communes s'élève désormais à 2.227.964 € HT pour Arpajon et 1.424.436 € HT pour Ollainville soit une minoration de 30 % pour les communes.

La délibération suivante est adoptée par 57 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur BRAIVE)

14. Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération, afin d'ajouter trois nouveaux périmètres de veille foncière de la convention : secteurs « Gay Pigeon », le « Chemin de la Ferme des Maures », et « la Fresque ».

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et ne prennent pas part au vote les membres de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGALT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE).

15. CRACL 2019 - ZAC Maison Neuve à Brétigny

➤ **APPROUVE** le compte-rendu d'activités 2019 de la ZAC de Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge, présenté par la SORGEM et annexé à la délibération.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

16. Avenant n°18 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Maison Neuve

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°18 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Maison Neuve afin de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2021 compte tenu des retards engendrés par la crise sanitaire et d'autoriser la mobilisation du solde de l'opération par le concessionnaire dès l'exercice 2020 jusqu'à la délibération du quitus.

17. Suppression de la ZAC du Parc au Plessis-Pâté

La clôture financière de l'opération ayant été prononcée,

➤ **APPROUVE** la suppression de la ZAC du Parc au Plessis-Pâté.

La délibération suivante est adoptée par 47 voix, 1 abstention (Monsieur LAMOUR) et ne prennent pas part au vote les membres de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGALT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE)

18. SORGEM - Approbation du rapport de gestion, du bilan et des rapports du commissaire aux comptes - Année 2019

➤ **DONNE ACTE** au Président de la communication des comptes de la SORGEM.

➤ **APPROUVE** le rapport de gestion 2019 et le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que les rapports (général et spécial) du Commissaire aux Comptes.

La délibération suivante est adoptée par 49 voix, et ne prennent pas part au vote les membres de la SPL Air 217 (Messieurs BRAIVE, BERAUD, JOUBERT, LEONHARDT, MEARY, PETITTA, ROUYER, TANGUY et MARGUERITTE)

19. SPL - Approbation du rapport de gestion, des comptes et des rapports du commissaire aux comptes - Année 2019

➤ **APPROUVE** le rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la SPL.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

20. Approbation du plan de financement prévisionnel pour mener l'action d'aide à la création d'entreprise sur la période 2021- juin 2022

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour mener l'action d'aide à la création d'entreprise s'élevant à hauteur de **219 441.37€**, dont une participation FSE à hauteur de **109 720.68€**.

21. Acquisition d'un terrain de 3 500 m² pour l'aménagement d'une aire de grand passage sur la commune de Brétigny-sur-Orge

➤ **AUTORISE** l'acquisition à la valeur de l'estimation des domaines, soit 17 500 euros, auprès des services de l'Etat, d'un terrain situé sur la commune de Brétigny-sur-Orge, d'une surface d'environ 3500 m² au sein de la parcelle cadastrée D849, et ce, afin de réaliser l'aménagement de l'aire de grand passage.

➤ **APPROUVE** le plan d'aménagement de l'aire de grand passage, annexé à la délibération.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 48 voix et ne prennent pas part au vote les membre de la SORGEM (Madame et Messieurs BRAIVE, JOUBERT, RIGALT, SPROTTI, TANGUY, LEONHARDT, PETITTA, OUAREM, MEARY et MARGUERITTE).

22. Approbation du Compte Rendu d'Activité à la collectivité 2019 pour la construction de la médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois

➤ **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2019 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois.

23.Approbation du Compte Rendu d'Activité à la collectivité 2019 de la SORGEM pour la construction d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge

➤ **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2019 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge.

Il est pris acte des deux délibérations suivantes

24.Rapport annuel 2018-2019 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2018-2019 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

➤ **DIT** que le rapport annuel 2018-2019 de la CIA sera transmis à M. Le Préfet, M. Le Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des Personnes Handicapées.

25.Modification des tarifs de la Régie Publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération applicables au 1er janvier 2021

➤ **PREND ACTE** d'un tarif unique de l'eau potable sur les 20 communes pour lesquelles le service est assuré par la Régie Eau Cœur d'Essonne.

➤ **PREND ACTE** de l'augmentation de 1,43% du tarif annuel de la part fixe (abonnements) par compteur et en fonction de son diamètre.

Les tarifs hors taxe sont ainsi fixés comme suit :

Part fixe	Tarif en € HT 2021
Diam 15	20,43
Diam 20	64,53
Diam 30	145,19
Diam 40	258,12
Diam 60	580,75
Diam 80	1 032,46
Diam 100	1 613,21
Diam 150	3 629,72
Diam 200	6 452,83
Diam 250	10 082,55

➤ **PREND ACTE** de l'augmentation de 1,43% du tarif unique des d'hydrants (bornes et poteaux incendie). Ainsi le tarif des hydrants est fixé au prix hors taxe suivant :

Incendie	1613,21
-----------------	---------

➤ **PREND ACTE** des tarifs annuels de la part variable. Ainsi, les tarifs hors taxe de la part variable sont fixés au regard des tranches de consommation (m3) comme suit :

Part variable	Tarif en € HT 2021 par m3
de 0-200 m3	1,3121
de 201-1000 m3	1,6024
à partir de 1001 m3	1,9107

➤ **PREND ACTE** que pour l'habitat collectif quel que soit le volume d'eau consommé la tarification de la tranche la plus basse est appliquée.

➤ **PREND ACTE** que les tarifs précités sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les sept délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

26.Approbation du lancement de l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-AO-ASS-088 ayant pour objet les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement

➤ **AUTORISE** le Président à procéder à une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande alloti en vue de réaliser les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement.

- **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le lot n°1 : « Travaux de pose de canalisations d'assainissement en tranchées ouvertes » de l'accord-cadre n° 2020-AO-ASS-088 ayant pour objet les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement, pour un montant estimatif annuel de 3 000 000,00 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le lot n°2 : « Travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'assainissement » de l'accord-cadre n° 2020-AO-ASS-088 ayant pour objet les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement, pour un montant estimatif annuel de 1 000 000,00 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le lot n°3 : « Travaux de réhabilitation des canalisations d'assainissement sans tranchées » de l'accord-cadre n° 2020-AO-ASS-088 ayant pour objet les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement, pour un montant estimatif annuel de 1 500 000,00 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer et exécuter le lot n°4 : « Travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement privatifs sous maîtrise d'ouvrage publique » de l'accord-cadre n° 2020-AO-ASS-088 ayant pour objet les travaux neufs et d'entretien sur le réseau d'assainissement, pour un montant estimatif annuel de 750 000,00 € H.T.
- **PRECISE QUE** chaque lot de l'accord-cadre sera conclu sans montant minimum, ni montant maximum de commandes.
- **PRECISE QUE** tous les lots de l'accord-cadre seront conclus pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois par période annuelle successive.

27. Conventionnement pluriannuel du théâtre Brétigny avec le Ministère de la Culture « Scène conventionnée d'intérêt national »

- **AUTORISE** le Président à demander l'attribution de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».
- **AUTORISE** le Président et la directrice du Théâtre à signer un contrat pluriannuel avec la DRAC Ile-de-France.
- **AUTORISE** le Président et la directrice du Théâtre à signer tout document se rapportant à ce dispositif et/ou avenants à intervenir

28. Régie Espace Marcel Carné – Avenant n°1 à la convention de contraintes de service public 2020

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 1 à la convention annuelle de contraintes de service public entre l'Agglomération et l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour l'année 2020.
- **PRECISE** que les autres termes de la convention restent inchangés.
- **CHARGE** le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer les actes afférents à ladite convention.

29. Rapport d'activité saison culturelle 2019/2020 de l'Espace Marcel Carné – détermination du solde de la compensation financière versée par CDEA en 2020

- **ADOpte** le rapport d'activités de l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour la saison 2019/2020.
- **FIXE** le solde de la dotation 2020 à percevoir par l'EPIC Espace Marcel Carné à 350.000,00 € (trois cent cinquante mille euros).

30. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Leuville-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence voirie

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Leuville-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2020 dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

31. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Breuillet et Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de la compétence voirie

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Breuillet et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2020 dans le cadre de la compétence Voirie et tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

32. Avenant n°2 à la convention de financement avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'une liaison routière permettant la desserte par le nord de l'ex-Base Aérienne 217

➤ **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention de financement avec le Conseil Général pour la réalisation d'une liaison routière permettant la desserte par le nord de l'ex-Base aérienne 217 et prorogeant sa durée de 4 ans, soit jusqu'au 26 mars 2025.

La délibération suivante est adoptée par 57 voix et 1 abstention (Monsieur TANGUY)

33. Fixation du montant de la redevance pour l'implantation d'équipements de radiotéléphonie mobile sur le parking du stade Faillu à Egly

➤ **FIXE** le montant de la redevance annuelle à la somme de 9.000 euros net pour 30 m² d'occupation du parking du stade Faillu à Egly (parcelle cadastrée OA-3041).

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

34. Convention avec ENEDIS pour l'occupation d'un terrain sur lequel est installé un poste de transformation électrique

➤ **AUTORISE** le président à signer la convention avec ENEDIS fixant les modalités de mise à disposition du terrain situé sur la Base et sur lequel est installé un poste de transformation électrique.

35. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Cœur d'Essonne Agglomération et Initiative Essonne pour l'exercice 2020

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec Initiative Essonne, sise 2, cours Monseigneur Romero - 91004 Evry Cedex, ayant pour objet d'allouer une participation supplémentaire à Initiative Essonne d'un montant de 13 396,88 euros, ce qui porte la subvention allouée pour l'année 2020 à 40 190,60 euros.

36. Complément des modalités de remboursement, d'exonération de paiement et de prolongation des abonnements applicables pour les établissements d'enseignement artistique et les équipements sportifs de Cœur d'Essonne Agglomération suite à leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19

➤ **DECIDE** de compléter ainsi qu'il suit les modalités de remboursement des abonnements applicables pour les équipements nautiques de Cœur d'Essonne Agglomération suite à leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 :

-le remboursement des activités du dernier trimestre de l'abonnement annuel 2019-2020 se fera en cas de non-réinscription pour l'année 2020-2021.

La séance est levée à 21h35

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 27 novembre 2020.

Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.



